



Santé et sécurité
Health and Safety

DANGER

Les moisissures

Qu'est-ce qu'une moisissure?

Les moisissures sont des micro-organismes qui peuvent se développer sur pratiquement n'importe quelle matière, à l'extérieur comme à l'intérieur d'un bâtiment. La présence d'humidité, d'oxygène et de substances organiques est toutefois nécessaire à leur formation. Dans la nature, les moisissures sont très utiles à la décomposition des matières organiques comme les feuilles mortes, les plantes et les animaux morts. Dans nos lieux de travail, elles peuvent par contre poser des risques sérieux pour la santé.

Il existe plus de 100 000 espèces de moisissures sur la planète, et on en retrouve près d'un millier au Canada.

Quels sont les effets des moisissures sur la santé?

Pendant leur cycle de reproduction, les moisissures fabriquent des milliers de très petites particules appelées spores. En cas de contact ou de mouvement d'air, les moisissures relâchent leurs spores dans l'air. L'inhalation de spores, de moisissures ou de fragments de moisissures peut rendre malade ou aggraver certains problèmes de santé.

Lorsqu'il y a peu ou pas d'humidité, les moisissures sont inactives. Mais lorsque l'humidité revient en force, les moisissures redeviennent actives et peuvent à nouveau répandre leurs spores et leurs fragments dans l'air.

Certains types de moisissures produisent et relâchent des mycotoxines. Ces toxines affaiblissent graduellement le système immunitaire et peuvent entraîner des allergies ou des problèmes respiratoires. L'exposition aux moisissures peut n'avoir aucun effet sur la santé ou déclencher toutes sortes de symptômes. Voici les effets les plus fréquents :

- irritation de la peau, des yeux, du nez et de la gorge;
- inflammation du nez et saignements de nez;
- difficultés respiratoires, asthme;
- yeux larmoyants et écoulements nasaux;
- nausées;
- maux de tête;
- fatigue et difficulté de concentration;
- affaiblissement du système immunitaire.

Une exposition de longue durée à l'aflatoxine, un composé toxique produit par certaines moisissures, peut provoquer, dans certains cas, un cancer du poumon ou du foie.

Les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont particulièrement vulnérables aux maladies causées par les moisissures et devraient éviter le plus possible de s'y exposer.

Comment détecter les moisissures?

Le prélèvement des moisissures et la documentation des symptômes peuvent se faire en collaboration avec l'employeur, à condition que le syndicat joue un rôle actif. Si l'employeur est réticent ou qu'il nie la présence de moisissures, la



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

section locale devrait envisager une autre stratégie, éventuellement avec l'aide du syndicat.

L'inspection visuelle est la manière la plus fiable de repérer les moisissures. Elle consiste à rechercher les signes d'infiltration d'eau comme les décolorations et les taches. Il faut examiner attentivement :

- le tapis, les couvre-planchers,
- le tissu des meubles,
- les tuiles du plafond et le placoplâtre,
- le dessous et le derrière les meubles,
- tous les endroits où il peut y avoir de l'eau stagnante, comme les évier, les cuisines et les climatiseurs.

Les moisissures peuvent se présenter sous forme de taches ou de plaques de toutes sortes de couleurs. Leur texture peut être laineuse ou visqueuse. Comme elles prolifèrent dans des lieux sombres et humides, elles ne sont pas facilement visibles. Par ailleurs, lorsqu'elles sont inactives, elles sont souvent sèches, en poudre ou en croûte.

Comment empêcher la formation de moisissures dans votre lieu de travail?

Votre employeur a la responsabilité de veiller à ce que votre lieu de travail soit sécuritaire et sans danger pour votre santé. Il doit notamment vous protéger contre les risques associés aux moisissures. Les compressions budgétaires et la négligence de l'employeur sont souvent en cause lorsqu'il y a présence de moisissures.

Les mesures qui suivent peuvent aider à prévenir la formation de moisissures au travail.

- Maintenir l'humidité relative entre 30 et 60 %
- Inspecter régulièrement et minutieusement les lieux de travail, particulièrement dans les usines de traitement des égouts et les centres de compostage
- Aménager le terrain et installer les tuyaux d'évacuation des gouttières de façon à rediriger l'eau loin de l'édifice
- Ventiler suffisamment les endroits très humides à l'aide de systèmes d'évacuation d'air qui capturent l'humidité et la redirigent à l'extérieur de l'édifice

- Faire isoler les surfaces froides par l'employeur pour prévenir la condensation sur les tuyaux, les fenêtres, les murs, les toits et les planchers
- Entretenir et nettoyer régulièrement les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Entretenir et nettoyer régulièrement les édifices, surtout les toits, les sous-sols et les endroits où il y a des fuites
- Entretenir et réparer la plomberie, colmater les fuites dans l'immeuble

Que faire s'il y a des moisissures dans votre lieu de travail?

Si vous découvrez des moisissures dans votre lieu de travail, vous devez le signaler sur-le-champ à la direction. Si la situation n'est pas immédiatement corrigée, adressez-vous à votre comité de santé et de sécurité. Il pourra vous aider jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Pour venir à bout des moisissures, il faut reconnaître et corriger les conditions qui leur permettent de se développer, puis retirer de manière sécuritaire les matériaux altérés. Il est important de porter un équipement de protection adéquat pendant l'opération de décontamination. La méthode de nettoyage et d'enlèvement des moisissures dépend du type et de l'importance de la contamination, de l'étendue des dommages et du lieu.

Seules les personnes formées et certifiées sont censées participer au prélèvement, à l'analyse et à l'enlèvement des moisissures.

Si votre employeur refuse de régler un problème de moisissures, vous pourriez devoir :

- vous adresser à votre syndicat;
- en aviser officiellement votre comité de santé et de sécurité;
- envisager le dépôt d'une plainte officielle;
- consulter les conventions collectives, les règlements, les lois et les normes applicables afin d'évaluer vos options;
- exercer votre droit de refuser un travail dangereux afin de protéger votre santé.